



Pour citer cet article :

Bley (Mme), « Adaptation en France des adolescents d'origine maghrébine », *Rééducation*, n°214-215, août-oct 1969, pp. 49-59.



Adaptation en France des adolescents d'origine maghrebine

par M^{me} BLEY

Directrice du S.S.F.N.-A.

LES familles algériennes sont prolifiques, quelles que soient leurs conditions de vie et de logement ; dans la région parisienne, une étude portant sur 377 familles connues du Service social familial nord-africain (S.S.F.N.-A) au hasard du travail pendant l'année 1966, comptait à ce moment 1 741 enfants, soit une moyenne de 4,62 par famille. Dans un département de la région Rhône-Alpes, une centaine de familles revues par notre service en 1966, connues depuis dix ans, avait vu sa moyenne par famille passer de 2,5 à 7,2 ; deux années plus tard, encore, pour 50 de ces mêmes familles, à 8,22...

Dans le premier cas — les 377 familles de la région parisienne — les tranches d'âge des enfants indiquaient :

411 enfants de 0 à 3 ans
1 089 enfants de 3 à 14 ans
241 enfants de 14 à 18 ans

Ces chiffres ont pour but de situer notre sujet et de laisser entrevoir que les adolescents, dont l'adaptation nous préoccupe actuellement, ne sont qu'une avant-garde.

**

En plus des activités de service social et d'action éducative auprès des mères de famille, le S.S.F.N.-A., à la demande instante des parents, a été amené à l'ouverture de cours de préenseignement ménager pour les fillettes, le jeudi après-midi.

Présentés de façon vivante et pratique par un encadrement serré (grâce aux renforts accordés par l'Amicale pour l'enseignement des étrangers — A.E.E.), ces cours sont assortis de loisirs éducatifs, de visites

diverses (usines, expositions, etc.), à la découverte du monde, et surtout de discussions dirigées « chez nous, nous n'en avons pas la possibilité, disent les enfants ; c'est ce que nous souhaitons ».

Beaucoup d'adolescentes maghrébines en France ont maintenant suivi une scolarité normale ; elles arrivent dans les classes de l'enseignement secondaire et technique ; comme elles ne disposent plus de possibilités de loisirs permettant les réunions hebdomadaires, c'est au moment des vacances trimestrielles que fleurissent pour elles au S.S.F.N.-A. de petites sessions de plusieurs jours. L'enseignement ménager, le secourisme, le bricolage, en assurent la matière, autour de thèmes qui aident ces jeunes à réfléchir et à parler sur leurs problèmes, dans une ambiance épanouie. Le but de ces échanges est d'aider les adolescentes à se situer et à s'accepter dans une place difficile à vivre, puisqu'elle se trouve au point de rencontre de deux mondes.

Pour quelques adolescentes, enfin, qui arrivent encore analphabètes d'Algérie, ou n'ont pu suivre la classe qu'insuffisamment, le S.S.F.N.-A., dans un esprit semblable à celui des réalisations précédentes, et avec le concours de l'A.E.E., a ouvert deux classes de rattrapage, dont l'enseignement comporte pour moitié : enseignement général et enseignement ménager. En trois années, des bases élémentaires mais solides sont dispensées, en même temps qu'une éducation adaptée.

Ces diverses activités pour les jeunes sont l'occasion de contacts systématiques avec les familles, dans le but d'une part de soumettre les programmes aux parents, d'autre part de mieux connaître le cadre et les problèmes de vie des enfants, d'établir enfin un lien entre eux et leur famille. La réponse donnée à ces sollicitations par les familles depuis seize ans est le meilleur encouragement à poursuivre.

C'est au cours de l'ensemble de ce travail que se sont affirmées pour nous, de façon croissante en nombre comme en gravité, les difficultés de l'adaptation des adolescents.

Nous reparlerons en premier lieu de celles des garçons que quelques exemples situeront.

Nous tenons en effet à exposer les difficultés que rencontrent les adolescents dans leur adaptation, non par le jugement et l'appréciation que nous pourrions porter, mais par les faits eux-mêmes tels qu'ils ressortent de nos observations quotidiennes.

*
**

ABBA.

Les parents de Abba ont marié leur fils à seize ans, « à la fatiha », puisqu'à cet âge le mariage légal n'est pas possible, avec sa cousine,

âgée elle aussi de seize ans. Elevée dans une ville de province française, cette jeune fille est intelligente et évoluée.

Le ménage vit en surnombre au domicile des parents du jeune mari en bidonville. La jeune femme est, depuis son mariage, presque complètement claustrée par sa belle-mère ; nous l'avons suivie de près à l'occasion de gros ennuis de santé, des soucis qu'elle se faisait pour le travail de son mari, serveur dans un café très modeste, puis après une formation professionnelle pour adultes, du fait de le voir sans travail. Un petit garçon est né.

Abba reste un grand adolescent, subissant l'influence de sa mère plus que celle de sa femme. Les difficultés de la vie ne suscitent en lui que des préoccupations passagères. Gentil garçon, il conserve les réactions d'un gamin insouciant de dix-huit ans, alors que son épouse, au cours de ces deux années, est devenue une jeune femme mûrie, qui porte seule les responsabilités du ménage.

Elle vit cloîtrée et peu heureuse.

**

MILOUD.

Miloud, dix-sept ans, second de neuf enfants, mais fils aîné. Milieu solidement traditionnel. Famille très mal logée : deux pièces peu aérées, éclairées été comme hiver à l'électricité.

Jusqu'à quinze ans, Miloud est très raisonnable, mais il a besoin de meubler ses loisirs ; sa famille qui ne sort pas, avec laquelle il n'a aucun dialogue, ne lui offre rien. La maison des jeunes, proche, ne le retient pas. Il veut des camarades ; son quartier et son niveau ne lui permettent pas un choix très sain ; il se retrouve dans une bande de désœuvrés, au travail irrégulier. Ces jeunes sont terriblement sollicités par toutes les publicités et les propagandes ; ils ont de gros besoins d'argent ; cinéma, cafés, dancing sont leurs distractions principales. De temps à autre, Miloud disparaît même deux ou trois jours.

Ce garçon ne trouve aucun soutien moral dans son milieu familial ; père et mère ne pensent pas devoir se déranger pour lui ; travail scolaire, dispensaire, etc., il doit prendre l'initiative de toutes les démarches le concernant. Ses parents n'ont jamais avec lui une conversation sérieuse. Son père le châtie durement parfois.

A seize ans, lors d'une première appréhension de son fils par la police, le père de Miloud, convoqué, refuse de se rendre au commissariat ; c'est la mère qui doit se déranger. La sœur aînée, gentille fille qui supplée beaucoup à sa mère, n'arrange rien, en toute bonne volonté,

elle donne de l'argent à son frère en cachette (c'est un garçon, dit-elle), ouvre la porte quand il rentre très tard, contrevenant aux ordres du père. Après les fugues, la discrétion du retour est protégée par les femmes.

Miloud est en plein déséquilibre entre la lente adaptation de ses parents et la sienne, trop rapide.

Un an plus tard, il est arrêté pour complicité dans un vol organisé et emprisonné.

*
**

LAKDAR.

Dans la famille F..., le père est un homme sérieux, peu évolué, manoeuvre.

Lakdar, aîné de neuf enfants, est dur, mais très gâté par sa mère, qui lui a toujours cédé : « Pour avoir la paix, il ne fallait pas le contrarier », dit-elle.

Son père s'est effacé : Lakdar sait lire et écrire, sa jeune science a bouleversé la hiérarchie familiale ancienne.

Cependant, à quatorze ans, Lakdar n'a pu être gardé à l'école ; il a refusé l'apprentissage, il voulait « gagner de l'argent » ; mais ayant un petit niveau, de grandes prétentions, aucune éducation du caractère ni de la volonté, aucun sens de l'effort, Lakdar a vécu dans l'instabilité, changeant d'employeur puis restant des mois inactif. Il quittait ses patrons, ne supportant pas les ordres, aucune réprimande, réagissant agressivement à toute remarque. Lui-même aimait faire remarquer son comportement, se croyant du caractère.

Même pendant ses périodes de travail, Lakdar n'avait jamais assez d'argent, en demandait à sa mère qui lui accordait tout en cachette du père ; argent qu'il gaspillait. Violent, irritable, il lui arrivait de se battre dans les cafés, où il était déjà connu de la police. Le père devait payer les frais, dommages et intérêts.

Enfin, Lakdar, à dix-neuf ans, a été inculpé dans une affaire plus grave (vol, histoire de mœurs) et emprisonné. Au sortir de la prison, une enquête ayant révélé qu'il était inactif depuis six mois, il a été refoulé en Algérie.

Fort bien accueilli dans la famille au village natal, où il est arrivé au moment de l'Aïd (la fête), Lakdar écrit des lettres enthousiastes, mais continue à demander de l'argent à sa mère.

Espérons qu'avec son petit bagage scolaire — certificat d'études primaires — il pourra plus facilement qu'en France trouver du travail.

Deux frères de Lakdar, plus jeunes, suivaient le même chemin. Plusieurs entretiens avec les parents avaient tenté de leur faire comprendre les conséquences que la vie oisive pouvait avoir. Mais l'exemple de l'aîné ne suffisait pas. Ce n'est que lorsqu'ils ont eu peur d'être inquiétés par la police que les parents ont commencé à réagir et ont accepté de demander l'intervention du juge pour qu'une mesure de « correction paternelle » soit prise.

Les garçons placés en internat professionnel sont maintenant très contents et s'y trouvent heureux (ce départ avait été préparé, et les jeunes étaient partis tout à fait consentants).

*
**

Les dernières situations sont particulièrement caractéristiques, qui évoquent, après une enfance trop libre, gâtée, une crise d'adolescence particulièrement grave et longue ; ce temps difficile fait perdre aux jeunes les années prévues pour la filière normale de l'enseignement technique avec ses limites imposées par l'âge et par les places disponibles. De telles situations se répètent à un rythme croissant ; les instances françaises compétentes en sont préoccupées, au moment où la jeunesse française confronte, elle aussi, les structures du pays avec sa propre vague démographique et sa crise.

*
**

Pour tenter d'appuyer le sérieux de nos préoccupations face à ces faits, nous allons maintenant évoquer les structures de la famille algérienne traditionnelle, patriarcale et agnatique, dont sont directement issus les foyers en cause et, dans cette famille traditionnelle, la place et la psychologie de la femme. Il serait en effet artificiel d'isoler les situations évoquées de ce qui les précède, comme il était intéressant pour quelques-unes d'évoquer l'évolution ayant suivi leur période de crise.

Rappelons en préliminaire qu'une législation récente oriente en Algérie le mariage vers une famille conjugale de type occidental, et que ce type de foyers se développe en milieu urbain. Cependant, les traditions sont fortes ; les familles arrivées en France sont d'origine rurale, et elles acceptent mal les lois nouvelles.

L'étude que nous présentons sur la famille algérienne traditionnelle est basée sur deux publications du secrétariat social d'Alger : l'une

d'avril 1966 (1) ; la seconde de fin 1967 (2) ; de celle-ci nous avons préféré même citer des extraits, qui nous ont paru mieux que tout éclairer nos exemples de comportement d'adolescents, aussi bien ceux des garçons, précédemment exposés, que ceux des filles qui suivront.

*
**

La réserve est considérée, dans la plupart des sociétés, comme une qualité féminine. En Algérie, cette réserve féminine est accusée au point de structurer la société traditionnelle, et de la partager en deux mondes : celui des hommes, à l'extérieur, celui des femmes, à l'intérieur de la maison.

« Si les femmes algériennes vivent normalement dans la maison qui est leur domaine exclusif, les hommes passent leur temps à l'extérieur avec les autres hommes ; l'homme n'est pas à sa place à la maison où la femme gouverne. Elle y est cependant toujours prête à le recevoir pour lui donner à manger et lui préparer sa couche. L'homme dans la maison règne, en même temps qu'il est le chef de famille. Il n'y gouverne pas. Quand l'homme rentre, sa présence impose le silence ; tous se soumettent à lui dans le respect et la crainte ; son irruption est entourée d'une sorte de transcendance. La femme est la gardienne de la maison de l'homme ; elle se garde pour lui ; elle garde les enfants de l'homme, et elle les élève pour lui.

« Le système du patriarcat consacre le principe de l'autorité absolue du père de famille sur tous les membres de sa famille, et sur les biens de la famille ; (la famille étant la grande famille, étendue aux épouses, aux enfants et aux petits-enfants des fils).

« Les mariages sont des unions de famille à famille ; sortes de contrats privés décidés par le chef de famille. En tant que contrat, le mariage est placé sous le signe de la dissolubilité, soit sous le signe de la répudiation de l'épouse par la volonté unilatérale de son mari.

« La résidence des nouveaux ménages est installée par les garçons dans la maison de leur père. La grande famille ainsi constituée est fortement structurée.

« Cette famille patriarcale est agnatique, ce qui veut dire que l'organisation en est prévue en fonction et en faveur des agnats, les hommes.

« En famille agnatique, la descendance fait partie du groupe consanguin du père exclusivement.

(1) Secrétariat social d'Alger : Information rapide (fiches d'information sociale) : Les nouvelles familles.

(2) Secrétariat social d'Alger, 5, rue Horace-Vernet : Le monde des femmes et son entrée dans la cité.

« L'épouse demeure une étrangère vis-à-vis de son mari et dans la famille de son mari. C'est avant tout par ses enfants qu'elle s'intègre dans cette famille.

« Les enfants appartiennent au père ; en cas de répudiation, fréquente hélas, et engendrant la polygamie successive, la mère n'a pas le droit de garde, parfois même pas celle des tout jeunes enfants.

« La famille patriarcale et agnatique constitue certainement un système équilibré dans des conditions données, commente l'auteur ; sinon, elle ne se serait pas maintenue comme elle l'a fait durant des siècles et à travers le monde dans des sociétés ethniquement différentes. »

*
**

« Dans cette famille agnatique, le mariage a pour but la procréation ; le mari doit avoir une descendance qui est à lui, et dont il est certain qu'elle est bien de lui. De ceci découlent les règles prévues pour garantir l'intégrité physique de la femme :

- La jeune fille pubère doit vivre cachée ;
- La femme mariée doit échapper aux regards des hommes étrangers à sa famille.

« La femme tient son honneur de son intégrité physique, et sa famille pareil. Elle ne doit courir aucun risque à cet égard, se protéger et être protégée. Sa vertu est aussi sacrée que la pureté de la descendance patri-linéaire qu'elle garantit.

« Cette règle sociale de l'agnatisme impose aussi ses contraintes à l'homme : le frère doit veiller sur sa sœur, le père doit faire surveiller ses filles, l'époux doit défendre son épouse.

« La naissance d'un enfant illégitime est quelque chose d'intolérable : non seulement elle cause le déshonneur de la famille, mais l'enfant, sans père légal, est privé d'intégration sociale. La femme ainsi coupable est passible des derniers châtiments.

« En se montrant jaloux, le mari manifeste qu'il est homme d'honneur, soucieux de la pureté de sa descendance. »

Nous avons évoqué l'instabilité de la femme dans le mariage, du fait de la répudiation toujours menaçante et trop fréquente.

La condition de l'épouse se raffermi avec la naissance des enfants, surtout celle des garçons. C'est dans ses enfants que la femme a ses meilleures chances.

L'enfant, du fait des structures et des comportements familiaux, craint et respecte son père ; celui-ci, qui chérit ses filles, « est fier de ses enfants, de ses fils surtout, qui assurent sa descendance ». Ses enfants lui appartiennent, il en est responsable.

Parallèlement intervient un phénomène important :

« C'est le culte mutuel qui s'établit entre la mère et ses enfants, la mère et son garçon particulièrement.

« Que la mère algérienne soit fière de ses enfants et leur soit fortement attachée, cela est normal ; ce qui est moins ordinaire, c'est l'attachement du type inconditionnel, et même empreint de soumission, qu'elle manifeste à l'égard de ses garçons.

« Il est notable en effet que la mère tolère tout de son garçon, et spécialement de son fils aîné, et qu'elle en vient même à se réjouir quand il la harcèle par ses exigences et parfois la brutalise, ne serait-ce qu'en paroles.

« En Algérie où l'enfant est roi, le garçon est l'enfant-roi de sa mère ; il règne sur ses sentiments depuis sa propre naissance jusqu'à la mort de sa mère.

« Il y a réciproquement, nous l'avons déjà signalé, un culte de la mère en Algérie ; même chez l'adulte, ce sentiment revêt une vivacité extraordinaire ; la mère est la confidente (le fils ne se confie pas à son père) et l'alliée inconditionnelle (parfois contre le père). Près d'elle, le fils se sent toujours en sécurité. Pour l'homme algérien, sa mère est l'être affectif privilégié. »

Et plus loin enfin :

« C'est par cette maternité affective que le monde des femmes prend sa revanche sur l'agnatisme, et cette revanche est opérée avec le consentement du monde des hommes, car chacun d'eux a une mère qu'il chérit. »

*
**

Nous voudrions maintenant, par des exemples, comme nous l'avons fait pour les garçons, présenter quelques situations d'adolescentes algériennes dans la vie du monde occidental :

YAMINA.

Yamina est née en France. Scolarité normale, famille connue du S.S.F.N.-A. depuis 1955.

Yamina vient à nos réunions du jeudi. Indisciplinée, turbulente, nous sommes amenés à lui interdire à plusieurs reprises ces réunions, où elle est un élément perturbateur. Pourtant, nous reconnaissons que l'exiguïté et l'inconfort du logement font que Yamina a besoin de se détendre.

A quatorze ans, elle obtient son certificat d'études primaires.

Les parents décident alors de la garder à la maison et de la fiancer. Le mariage sous contrainte est un échec, et Yamina, selon la coutume, est rendue par le mari aux parents.

Formation de dactylo en cours privé durant un an ; Yamina a alors seize ans ; les parents la marient pour la seconde fois, mais avec l'accord de l'intéressée cette fois.

Nous avons perdu de vue Yamina, lorsque nous la retrouvons par hasard dans sa belle-famille. Elle nous dit qu'elle est heureuse. A plusieurs reprises nous la revoyons, toujours épanouie ; elle nous dit avoir bien profité des réunions du jeudi, et nous constatons effectivement des changements dans la tenue de la maison des beaux-parents, avec lesquels elle cohabite. Yamina nous assure que sa belle-mère accepte tous les conseils concernant la diététique — dont elle voit le bénéfice sur la santé des enfants —, l'hygiène, l'éducation, et radieuse elle ajoute : « Vous ne pensiez pas que j'écoutais tout ce que vous disiez à mes parents quand j'étais petite, et que je referais chez moi tout ce que vous m'avez appris aux réunions du jeudi. »

*
**

NADIA.

La famille de Nadia est installée dans la région parisienne depuis vingt ans. Le père est devenu français ; la mère, elle, a gardé sa nationalité algérienne. Milieu évolué, bien adapté, intégré même apparemment à la vie française, sans problème sérieux.

Brusquement, il y a quelques mois, le comportement du père se modifie, et l'accent est mis sur l'appartenance aux origines algériennes. Tout ce qui peut évoquer le pays est valorisé dans la famille : traditions, coutumes, musique, etc.

Nadia, seconde de huit frères et sœurs, est autorisée depuis plusieurs années à travailler comme employée dans un bureau éloigné du domicile ; le père a accepté les longs trajets. Sur les lieux du travail, Nadia côtoie un jeune Français qui s'est épris d'elle, l'a invitée dans sa famille ; Nadia répond aux sentiments du garçon. Mais elle réalise aussi peu à peu et de façon profonde qu'il lui sera impossible de l'épou-

ser : il n'est ni algérien ni musulman ; elle ne sera plus elle-même à ses côtés fidèle à ceux dont elle est issue, pense-t-elle. Elle explique ses raisons au jeune homme, demande la rupture, tente de changer d'employeur. Ils se revoient cependant.

C'est une jeune fille désespérée que ses parents retrouvent un matin inanimée. Nadia a tenté de se suicider.

Ses parents la gardent à la maison plusieurs mois ; elle y étouffe ; assez maladroitement, ils lui parlent à mots couverts de projets de mariage, algérien cette fois. Mais Nadia n'est pas en état de les entendre, et surtout elle désire pouvoir *choisir* celui qui sera son mari. Certes, elle ne refuse pas un algérien, mais elle le veut instruit, sérieux, qui puisse discuter avec elle de lectures, de films, de l'éducation des enfants.

Nadia est profondément attachée aux siens : « J'aime ce garçon, dit-elle, mais même si j'étais heureuse avec lui, je serais toujours malheureuse de m'être séparée de mes parents et de les savoir dans la peine. »

*
**

Nous n'insisterons pas davantage sur les vicissitudes très préoccupantes des adolescentes.

Pour en situer l'importance néanmoins concernant le mariage, nous rapporterons l'indication recueillie à l'occasion de contacts au palais de justice à Paris : il ne se passe pratiquement pas de jour que les magistrats spécialisés pour les mineurs ne soient saisis de demandes de protection de jeunes algériennes — certaines ont treize ans — fuyant avant ou après le mariage imposé.

Les garçons, malgré leurs incartades, s'avèrent à cet égard tenus par le milieu ; ils acceptent facilement le mariage arrangé et célébré selon la coutume (bel fatha) avec la jeune fille que le père a choisie et ramène du village algérien à la fin des vacances. La jeune fille scolarisée est en principe appréciée ; mais de celle qui l'a été en France, on se méfie : il ne doit planer aucun doute sur sa conduite. Le jeune couple vivra fréquemment dans une pièce du domicile paternel, voire dans un coin de l'unique pièce familiale. Lors du recensement, la jeune femme sera inscrite comme « une cousine ».

Les mariages mixtes d'adolescents sont rares.

*
**

Après cette rapide réflexion sur l'adaptation des adolescents, il nous faut rappeler que la formation des adolescents algériens a été le souci

des organismes privés et publics français depuis quinze ans. Dans la plupart des grands centres urbains où les familles du Maghreb se sont implantées, sont ouvertes aux garçons, en dehors de ceux pour les filles et plus nombreux, des classes de rattrapage qui amènent leurs meilleurs élèves, entre quatorze et dix-sept ans, au certificat d'études primaires, et parallèlement leur propose une initiation aux gestes du métier.

A dix-sept ans, ils pouvaient alors postuler pour la formation professionnelle des adultes, donnée en six mois. La nouvelle réglementation qui conditionne entre autre pour les Algériens l'accès à la formation professionnelle des adultes par la présentation d'une carte de l'ONAMO ou d'un certificat médical de l'ONI dont les frais sont à supporter par l'employeur, va limiter sensiblement ce débouché pour nos jeunes.

Invariablement, les jeunes questionnés sur leurs désirs, demandent la formation « électricité » ou « mécanique » sans réaliser que ces stages leur seront difficiles d'accès ; le nombre de candidats et le niveau des connaissances requises sont en cause. Les stages les plus accessibles restent ceux du gros-œuvre dans le bâtiment. Les Nord-Africains y tiennent une place importante. Un sondage effectué sur deux stages en octobre 1968 précise ces observations : dans le stage de fraisage, sur 10 stagiaires deux étaient nord-africains ; dans le stage de plâtrerie, sur 10 stagiaires 8 étaient nord-africains.

L'handicap actuel de ces formations consiste dans la durée de l'attente à l'entrée, et à la sortie dans la difficulté d'accession à un emploi.

La plupart des jeunes veulent gagner de l'argent, vite et beaucoup, nous l'avons vu ; mais en face d'une société où le travail rémunéré ne s'accorde, et de plus en plus, qu'à la compétence, ils viennent grossir avec un sérieux handicap le nombre des jeunes Français en quête d'emploi. Nous sommes en effet obligés d'évoquer encore une fois la nouvelle vague... démographique française, qui porte sa jeunesse en crise et qui ne laisse que bien peu de chances à nos adolescents algériens au cours de leur quête pour le travail.

*
**

En conclusion, nous observons que les enfants nord-africains ont une adaptation extérieure facile et rapide jusqu'à l'adolescence. Arrivés à ce stade, toujours perturbant et perturbé, ils se trouvent de plus confrontés à des choix à effectuer entre leur monde d'origine (leur famille) et le monde occidental (les camarades, la profession, l'avenir).

La position des services sociaux ou éducatifs appelés à intervenir dans cette conjoncture est extrêmement délicate. Ils se doivent d'être avant tout respectueux et prudents ; leurs propositions seront appuyées sur une compréhension éclairée sous peine de n'être pas entendues. Les décisions ne peuvent appartenir qu'aux intéressés.